

MacDonald, veut savoir s'il existe d'autre correspondance à ce sujet et si le gouvernement consent à la déposer.

Sir John A. Macdonald dit qu'il y a eu d'autres échanges de correspondance et suppose qu'il n'y aurait pas d'objection à ce qu'elle soit déposée. Il répondra demain d'une façon définitive. Il ajoute, cependant, que le gouvernement britannique a interdit à son ambassadeur à Washington de faire quoi que ce soit dans de tels cas sans en référer d'abord au Gouverneur général du Canada. (*Applaudissements*).

M. Mackenzie déclare que son but en présentant sa motion est atteint. Il voulait susciter un court débat pour empêcher la répétition de l'incident créé peu de temps auparavant par l'ambassadeur britannique à Washington. Comme le gouvernement britannique a adopté exactement le même point de vue que notre propre gouvernement, il est inutile de poursuivre la discussion.

La motion est retirée.

LE TRAITEMENT DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Oliver propose que la Chambre se transforme en comité plénier, vendredi prochain, pour étudier une résolution déclarant qu'il y a lieu de modifier la disposition établie en vertu de l'article 105 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (1867) et de fixer le traitement de Son Excellence le gouverneur général à \$35,000 par année.

M. Dufresne propose, par voie d'amendement, que le montant de \$35,000 soit remplacé par \$30,000.

M. Oliver dit que c'est pour concilier les avis des députés des deux côtés de la Chambre qu'il a mis le montant de \$35,000.

M. Masson (Soulanges) annonce qu'il appuyera l'amendement du député de Montcalm, mais il veut demander au gouvernement s'il est vrai que l'ordre a été donné d'aménager Spencer Wood pour Son Excellence, et si nous serons appelés à entretenir deux résidences pour le Gouverneur Général.

Sir John A. Macdonald dit à l'honorable député qu'il aurait dû attendre la réponse à sa question avant d'annoncer son intention de voter pour l'amendement du député de Montcalm. A l'heure actuelle, le gouvernement n'a

[M. Mackenzie.]

pas l'intention d'aménager deux résidences au Gouverneur Général. Il lui fournira une bonne résidence, c'est tout.

M. Masson—Alors ce que nous avons lu dans les journaux est faux?

Sir John A. Macdonald l'assure que c'est dans un journal d'aujourd'hui qu'il a vu pour la première fois la nouvelle à laquelle le député de Soulanges fait écho. Pour ce qui est de la motion de l'honorable vis-à-vis et de l'amendement proposé, il regrette infiniment qu'on ait soulevé cette question. La discrétion aurait voulu qu'on s'en remette aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et l'honneur du Canada y aurait trouvé son compte. Apparavant, le souverain payait le traitement des gouverneurs coloniaux sur les revenus que la Couronne tirait des colonies. Quand les revenus en question ont été remis au Canada, ce fut à la condition que la colonie acquitte le traitement du gouverneur non pas au moyen d'un crédit annuel, mais par un texte législatif permanent. En 1811, le Canada, dont la population était beaucoup plus faible, avait fixé ce traitement à 7,777 livres aux termes de l'Acte d'Union. Le traitement de \$50,000 n'est pas excessif si l'on considère l'énorme accroissement de la population et les provinces qui ont été ou qui seront rattachées à l'ancienne province du Canada. Il faut se rappeler que ce traitement est tout ce que le peuple canadien donne en retour de tout ce que l'Angleterre fait pour le pays. Si cette proposition était adoptée, l'Angleterre aurait l'impression que nous manquons de justice et de générosité et que nous ne comprenons pas la situation dans laquelle elle nous a placés. Déjà, en 1851, le secrétaire aux colonies, Lord Grey, faisait valoir que le traitement de 7,000 livres sterling n'offre pas suffisamment d'attrait aux hommes qui ont fait leur marque dans la vie publique de leur pays pour les convaincre d'abandonner leur situation et d'accepter la charge du gouverneur. L'homme d'État anglais qui devient gouverneur d'une colonie fait un grand sacrifice. Il sait qu'à son retour au bout de cinq ans il sera à peu près oublié et que le chemin de l'avancement lui sera fermé en quelque sorte. Lord Elgin est venu au Canada surtout parce qu'il n'était pas riche et les qualités dont il a fait preuve par la suite n'avaient pas pu s'épanouir. De retour en Angleterre, grâce à ses relations politiques, il fut élevé à des fonctions beaucoup plus importantes dont il s'acquitta avec compétence. Après avoir parlé de